

Passeport :

Pour obtenir un passeport, le demandeur doit :

1) Présenter l'ancien passeport, ou le cas échéant, la déclaration de perte, de destruction ou de vol, établie par la Police

2) Présenter la preuve de paiement de la taxe

Pour les mineurs, la présence d'un des parents (ayant le cas échéant le droit de garde) ou du tuteur légal est obligatoire.

La photo d'identité sera prise sur place.

Paiement et taxes

La taxe est à régler par le citoyen avant de se présenter à l'administration communale sur le compte CCP suivant :

Bénéficiaire : Bureau des passeports

IBAN : LU46 1111 1298 0014 0000

Code BIC : CCPLLULL

Communication : Demande de passeport pour « prénom / nom / matricule »

	Durée de la validité	Montant de la taxe
plus de 18 ans	10 années	50 €
entre 4 et 18 ans	5 années	50 €
moins de 4 ans	2 années	30 €

Procédure d'urgence

En cas d'urgence, une taxe unique de 150,00€ (respectivement de 90,00€ pour les enfants âgés de moins de 4 ans) est à payer au préalable.

Dans ce cas, le délai de délivrance est de 3 jours ouvrables et le passeport devra obligatoirement être retiré au Bureau des passeports (6, rue de l'Ancien Athénée, L-1144 Luxembourg).

